

**2011 DVD 50:** Adhésion de la Mairie de Paris, en qualité de membre fondateur, à l'association pour le prolongement du tramway T8

## PROJET DE DELIBERATION

### Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Le développement du réseau de transport collectif dans l'ensemble de la métropole Parisienne est au cœur de notre action. A cet égard, la Mairie de Paris apporte son soutien à un grand nombre de projets, notamment à ceux permettant d'améliorer le maillage du réseau de transport en commun entre Paris et les villes voisines.

Le projet de tramway T8, précédemment dénommé Tram'y, mérite une attention toute particulière. Cette ligne doit relier, à terme, Epinay-sur-Seine (Orgemont) et Villetaneuse (Université) à la gare provisoirement dénommée « Evangile », à Paris 19<sup>ème</sup> arrondissement, en passant par le quartier de la Plaine Saint Denis et le centre ville de Saint Denis. Cette ligne comportera une fourche, ce qui permettra d'offrir sur le tronç commun (entre Evangile et Saint Denis / la Poterie) une fréquence de passage très élevée.

La première phase de ce projet est en cours de réalisation, elle concerne la partie nord de la ligne entre Epinay, d'une part, Villetaneuse, d'autre part et Saint Denis / Porte de Paris. Sa mise en service est prévue pour 2014.

La deuxième phase, prévue au projet de SDRIF, n'est à ce jour ni financée, ni programmée. Cette portion de ligne, entre Evangile et Saint Denis – Porte de Paris, via le stade de France est pourtant essentielle au développement conjoint de Paris – Nord Est et de la Plaine Saint Denis. La ligne réalisée dans son entier permettra une desserte fine de ces territoires en plein développement, et offrira un nombre très important de points de correspondances avec :

- le RER B à la station La Plaine Stade de France, le RER C à la station Epinay-sur-Seine, le RER D à la station Saint-Denis et le RER E à la station Evangile (nom provisoire),
- la ligne H du réseau Transilien à la station Saint-Denis,
- la ligne 12 du métro à la station Proudhon – Gardinoux (nom provisoire) et la ligne 13 à la station St Denis – Porte de Paris,
- les tramways T1 à la station Saint-Denis – Gare, T3 aux stations Evangile et Porte d'Aubervilliers, T5 à la station Saint-Denis – Gare vers Garges – Sarcelles,
- la Tangentielle Nord, et enfin de nombreuses lignes de bus.

Cette deuxième phase a été techniquement anticipée pour son passage sur le territoire parisien : le mail de la porte d'Aubervilliers (place Skanderbeg, place Charles Tillon et rue d'Aubervilliers) intègre la possibilité de faire passer le tramway T3. C'est précisément pour lui éviter de croiser à niveau le tramway T3 que ce dernier passe en souterrain sous la rue d'Aubervilliers.

La Mairie de Paris a manifesté son intérêt pour le projet, aux côtés de la région Ile de France, par l'inscription au Contrat de projets Région Département de Paris d'un montant de 3 M€ visant à financer les études de prolongements des tramways T8 et T3.

Il est nécessaire, pour aller plus loin, de se constituer en force de proposition et de soutien à ce projet. La mise en service de la gare « Evangile », fin 2015, la perspective de l'Euro 2016, et bien sûr, le développement des projets urbains, avec l'arrivée de nouveaux logements, de nouveaux équipements dont le campus universitaire Condorcet, et de milliers de nouveaux emplois : autant d'éléments qui rendent ce projet indispensable.

Aussi, je vous propose de fonder, aux côtés du département de la Seine Saint Denis et de la Communauté d'agglomération Plaine Commune, une association dont l'objet sera de promouvoir et de soutenir le prolongement de la ligne T8, de Saint-Denis - Porte de Paris à Paris, station « Evangile ».

Cette association, dont le projet de statuts est joint à la présente délibération, aura pour activité la réalisation d'études, d'actions de communication, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs concernés. Dans un premier temps, les objectifs de son action seront, d'une part, la réalisation du Dossier d'objectif et de caractéristiques principales, et le lancement de la concertation préalable, sous l'égide du Syndicat des transports d'Ile de France, d'autre part la recherche des financements nécessaires à la poursuite du projet, notamment dans le cadre de la revoyure du Contrat de projets Etat Région.

Le montant de la cotisation à l'association sera fixé par la première assemblée générale de l'association, qui se réunira dès que les membres fondateurs (Département de la Seine Saint Denis, Communauté d'agglomération Plaine Commune, Mairie de Paris) auront délibéré sur la création de cette association. Le siège de l'association est fixé à la Communauté d'agglomération Plaine Commune.

Je vous remercie donc de bien vouloir approuver l'adhésion de la Mairie de Paris en qualité de membre fondateur à cette association.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

**2011 DVD 50** : Adhésion de la Mairie de Paris, en qualité de membre fondateur, à l'association pour le prolongement du tramway T8

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) adopté par le Conseil Régional d'Ile de France le 25 septembre 2008,

Vu les projets de statuts de l'association pour le prolongement du tramway T8,

Vu le projet de délibération en date du 2011 relatif à l'adhésion de la Mairie de Paris, en qualité de membre fondateur, à l'association pour le prolongement du tramway T8,

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

**Délibère :**

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à adhérer, au nom de la ville de Paris et en qualité de membre fondateur, à l'association pour le prolongement du tramway T8

Article 2 : La Mairie de Paris sera représentée à l'Assemblée Générale de l'association par le Maire ou son représentant désigné